

**PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant*

*une demande de crédit d'investissement de CHF 2'100'000.- pour le renouvellement des compteurs d'eau, gaz et électricité, ainsi que les petites extensions des réseaux pour les années 2024, 2025 et 2026*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les compteurs, les petites modifications et petites extensions des réseaux de la Commune sont des investissements qui font depuis quelques années l'objet d'un préavis annuel, sur la base des prévisions en fin d'année.

Le crédit d'investissement n° 83050.24 « Extensions et compteurs 2024-2026 » demandé dans le cadre du présent préavis est destiné à couvrir toutes les dépenses mineures auxquelles le Service des énergies (SEY) doit faire face, dans des délais inférieurs à deux semaines, pour satisfaire la demande de ses clients. Il couvre les prolongations de quelques mètres des réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique, ainsi que la pose et le raccordement des compteurs.

Cette demande de crédit étant récurrente, planifiée chaque année au plan des investissements, la présente demande couvre la période de la fin de la législature, soit les trois années 2024 à 2026.

**1. Etat des crédits accordés pour 2021 et 2022 (préavis PR 21.02PR et PR 21.34PR)**

Au 31 décembre 2022, le crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels accordé pour l'année 2021 (PR21.02PR du 21 janvier 2021, accepté par le Conseil communal le 25 mars 2021), était entamé à hauteur de CHF 415'188.-.

Au 31 décembre 2022, le crédit de CHF 700'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, ainsi que pour les modifications et petites extensions des réseaux accordé pour l'année 2022 (PR21.34PR du 30 septembre 2021, accepté par le Conseil communal le 2 décembre 2021), était entamé à hauteur de CHF 185'393.-.

Au total, au 31 décembre 2022, un montant de CHF 899'419.- était donc disponible sur les crédits accordés en 2021 et 2022.

Le tableau ci-dessous résume la répartition du crédit demandé dans le présent préavis entre les différents fluides, pour le renouvellement des compteurs eau et gaz, ainsi que les petites extensions des réseaux.

Crédit annuel compteurs et petites extensions							
Rétrospective des crédits antérieurs							
Année	2020	2021 [Budget]	2021 [Situation au 31.12.22]	2022 [Budget]	2022 [Situation au 31.12.22]	2023	2024 - 2026 [Budget]
Crédit No	4064	4070	4070	4074	4074		
<b>Crédit Approuvé/soumis [CHF]</b>	<b>800'000</b>	<b>800'000</b>		<b>700'000</b>			<b>2'100'000</b>
<b>Dépenses compteurs</b>							
Eau	73'239	89'000	56'298	92'000	47'210		270'000
Gaz	105'647	111'000	68'048	111'000	51'047		339'000
Electricité	209'111	10'000	107'855	10'000	1'440		30'000
Total	387'997	210'000	232'201	213'000	99'697		639'000
<b>Dépenses petites extensions</b>							
Eau	101'270	140'000	27'210	150'000	1'517		450'000
Gaz	250'635	85'000	24'338	85'000	-		261'000
Electricité	20'784	210'000	131'439	215'000	83'908		660'000
Fibre optique	16'023	35'000		37'000	271		90'000
Total	388'712	470'000	182'987	487'000	85'696		1'461'000
Réservé pour smartmetring	14'384	120'000		-			-
<b>Total dépensé</b>	<b>791'093</b>		<b>415'188</b>		<b>185'393</b>		
<b>Solde disponible au 31.12.2022</b>			<b>384'812</b>		<b>514'607</b>		
Pourcentage de la somme utilisée	99%		52%		26%		

Pas de crédit demandé  
Utilisation des soldes 2021 et 2022 soit :  
**384'812.- + 514'607.- = 899'419.-**  
selon tableau indicatif ci-dessous

En 2022, la priorité a été mise sur la préparation au risque de pénurie énergétique, d'où un certain retard dans la réalisation des projets annoncés dans le cadre des demandes de crédit pour 2021 et 2022. Il a donc été décidé de ne pas demander un nouveau crédit annuel pour 2023. Les montants non utilisés sur ces crédits en 2021 et 2022 ont été dépensés ou engagés pour des projets de renouvellement de compteurs et de petites extensions de réseaux réalisés jusqu'à la fin de l'année 2023. Lesdits projets sont présentés dans le tableau ci-après.

Projets planifiés	Budget	Réalisé au 31.12.2023	Engagé au 31.12.2023	Dépenses planif.
Liaison BT pépinière Meylan	36'000	-	36'000	-
Cellules MT Petits-Champs	30'000	16'971		13'029
Cellules Plaine	-	-		-
Cellule Ancienne Poste	-	-		-
Suppression du provisoire rue du Parc	80'000	-		80'000
Arm 497 Rue des Prés du lac 7	70'000	9'023	6'000	54'977
Station Prés-du-lac Ventilation	8'000		7'500	500
Prom. Des Pins suite panne 9.10.2023	120'000	4'019		115'981
Tableau BT YMON	45'000	-		45'000
Compteur Gaz 2022	110'000	109'319		681
Compteur Eau 2022	82'000	81'152		848
Analyse AEC Bellerive	30'000	11'836		18'164
Bellerive extension quai de déchargement	12'000	-		12'000
Plateforme elevatrice Sports	15'000	-		15'000
Vannes gaz BP avant et près ponts	61'000	-		708
vanne Haldimand - Buron		20'658		
vanne 4 Marronniers -Buron		18'629		
vanne Jordils canal oriental		21'005		
TRMC pour relevé eau-gaz	110'000	67'085		42'915
TRMC 22 p. compt eau et gaz				-
TRMC 1 compt gaz hors Ylb				-
Amoire Couchant-Stoll	90'000			90'000
<b>Travaux planifiés</b>	<b>899'000</b>			
<b>Réserve pour imprévus</b>	<b>418</b>			<b>418</b>
<b>Totaux</b>	<b>899'418</b>	<b>359'697</b>	<b>49'500</b>	<b>490'221</b>

### Crédit d'investissement 2024-2026 - Compteurs et petites extensions

Pour les années 2024-2026, les coûts prévisionnels relatifs à l'installation et au remplacement des compteurs, ainsi qu'aux modifications et petites extensions des réseaux, s'élèvent à CHF 2'100'000.-. Ce montant est réparti comme suit :

- Le réseau EAU est concerné pour un montant de CHF 450'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 270'000.- pour la partie compteurs. Tous les nouveaux compteurs d'eau sont compatibles avec le smart metering.
- Le réseau GAZ est concerné pour CHF 261'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 339'000.- pour le remplacement ou l'installation des compteurs. Tous les nouveaux compteurs de gaz sont compatibles avec le smart metering.
- Le réseau ELECTRICITE est concerné pour CHF 660'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 30'000.- pour les compteurs (hors smart metering).
- Le réseau FO (fibre optique) est concerné pour CHF 90'000.- pour son extension. Il n'y a pas de compteur pour ce réseau.

## 2. Financement

Un montant de CHF 6'500'000.- est inscrit au plan des investissements 2023-2032 (ligne n° 8027 « Achat de compteurs et extensions des réseaux et infrastructures ». Le montant de CHF 2'100'000.-, soit CHF 700'000.- par année, qui fait l'objet de la présente demande de crédit d'investissement est compris dans ce montant.

Les charges annuelles d'investissement se montent à CHF 139'277.- et comprennent les amortissements de CHF 84'677.-, les frais d'entretien de CHF 42'000.- et les frais d'intérêt variable sur le capital investi de CHF 12'600.-.

Les amortissements sont calculés sur 15 ans pour les compteurs, 50 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz, 35 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et 10 ans pour la fibre optique.

## 3. Calendrier

Les divers travaux seront réalisés entre 2024 et 2026.

## 4. Synthèse

Le crédit « Extensions et compteurs 2024-2026 » permet de renouveler des compteurs eau et gaz et répondre ainsi aux exigences légales. Ce crédit permet également de réaliser des travaux d'extension de petite envergure devant être réalisés à court délai sur les divers réseaux.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le renouvellement des compteurs eau, gaz et électricité ainsi que les petites extensions de réseaux pour les années 2024, 2025 et 2026.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 2'100'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 83050.24 « Extensions et compteurs 2024-2026 » et amortie sur 15 ans pour les compteurs, 50 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz, 35 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et 10 ans pour la fibre optique.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



P. Dessemontet



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur Benoist Guillard, municipal en charge du dicastère des énergies